

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4216 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : JEMEL Baccar Petit

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0687141398 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15 DEC. 2022

Nom et prénom du malade : KHALLOUF

Age : M



Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 10 Roya

Le : 19/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

zid

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 DEC. 2022	9		300.00	Dr. OUMARI Ophthalmologiste Bd. Akid Allam, Rés Nakha 4, 1er étg. Ap. Tourmazil (Près Rés. Poissons) - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL OUMOURIA 244 lotissement el wafa Deroua FIX : 05.22.53.20.55	15-12-22	273,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

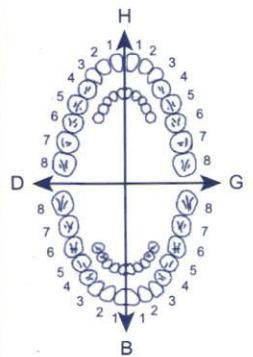
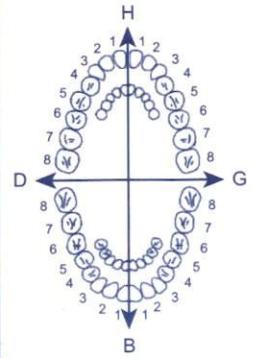
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
BOURZI OPTIQUE BOURZI ALI OPTICIEN OPTOMETRISTE Bloc (k) N°10 - deroua n°151222	15/12/22					2500.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553	G	MONTANTS DES SOINS
	B	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur OUHADI Souad

**Maladies et Chirurgie des yeux
Adulte et Enfant**

Cataracte - Lasik et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

Permis de Conduire

keratocone



الدكتورة أهادى سعاد

أمراض و جراحة العيون

للكبار والصغار

جراحة الجلاة

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة و تجميل الجفنون

جراحة مسالك الدموع

الحول - الصنفط - العدسات اللاصقة

رخصة السيارة

INPE: 091021162



091021162

Casablanca, le : 15/12/2022 الدار البيضاء في :

Mme Khalouf Hakima

71.00

① **INDOCOLLYRES**

54.10 1 goutte, 3 fois par jour (pendant 15 jours)

② **LARMABAK COLLYRES**

(pendant 2 mois)

82.10

ESAC

long

ig laif

29.-

TAHOF 10g

ig le statim

233,20

PHARMACIE EL OUMOUNA
24 TOUSSEMENT el wafaa
fix : 0521-53.20.54

Dr. OHADI SOUAD
Ophthalmo-Optiste
d. Akid Allam (Près Rés. Annakhla 1^{er} étage Appt.3 - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56
Bd. Akid Allam, Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage Appt.3 - Bournazil - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56
(Près Restaurants Poissons) (قرب مطعم السمك)

INDOCOLLYRE 0,1% ○ LOT/ علامة
Collyre 5ml FAB/ تاريخ الانتاج H8041
ZENITH PHARMA EXP/ تاريخ الانتهاء 01-2022
AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM 06-2023



6118001270088

PPV: 58,00 DHS

PER 22000
PPV 06/24
DPI 820H10



LARMABAK 0,9%

Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



6118001100651
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

UT. AV.: 0 2 2 5 P.P.V
7 9 0 0

LOT N°: FW 7285

09366082/4

Docteur OUHADI Souad.

Maladies et Chirurgie des yeux

Adulte et Enfant

Cataracte - Lasik et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

Permis de Conduire

keratocone



091021162

الدار البيضاء، في : Casablanca, le : 15/12/2022

INPE: 091021162

الدكتورة أهادى سعاد

أمراض و جراحة العيون

للكبار والصغار

جراحة الجلاة

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة و تجميل الجفون

جراحة مسالك الدموع

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

رخصة القيادة

Mme Khalouf Hakima

Lunettes pour vision de LOIN

OD : +0,25 (105° -0,75)

OG : Plan (85° -0,50)

, ADDITION POUR VISION DE PRES

OD : + 2.75

OG : + 2.75

, VERRES PROGRESSIFS ANTI UV

BOURIZ OPTIQUE
BOURIZ ALI
OPTICIEN OPTOMETRISTE
Bloc (k) N°10 - deroua nouasser

Opticien Optométriste
Akid Allam, Rés. Annakhla 4, 1er étage Appt.3
Ali (Prix Res. Poissons) - Casablanca

Bouriz OPTIQUE

Bloc K, N° 10, DEROUA - Naousser
Tél : 0522 53 24 25
Patentes 55804310 / R.c 11938

065028664
Bouriz Ali
15/12/22

ICE : 001302120000022

Facture 106

Khalaf Hakima

Doit

N° de nomenclature correspondants à la prescription du Docteur	Vision de Loin O.D. O.G.	Vision de Prés O.D. O.G.	Double Foyer O.D. O.G.	Varilux O.D. O.G. ADD + 2,25
	/	/	/	

Fournitures:

Monture : Metal 300,00

Verres : verres minces 200,00

photo gris.

BOURIZ OPTIQUE

BOURIZ ALI

OPTICIEN OPTOMETRISTE

Bloc (k) N°10 - deroua nouasser

TOTAL : 2000,00

La Présente facture arrêtée à la somme de :

Dix mille Cinq cent